

**POIDS ET COURS DE LA MONNOIE  
DANS LA PROVINCE DE QUEBEC,  
(Suivant l'Ordonance du 29 Mars, 1777.)**

L'OR.	Poids. Gros grs.	C. établi.		An. C. ll. s. d.
		£. s. d.	ll. s. d.	
La Portugaise pésant	18 6	4 0 0	96 0 0	
La Moydore	6 20	1 10 0	36 0 0	
Le Quadruple ou pièce de quatre Pistoles	17 0	3 12 0	86 8 0	
La Guinée	5 8	1 3 4	28 0 0	
Le Louis d'Or	5 3	1 2 6	27 0 0	

En païant deux pennys un farthing (ou quatre sols et demi) pour chaque grain au-dessous du dit poids.

L'ARGENT.	C. établi.		An. C. ll. s. d.
	£. s. d.	ll. s. d.	
La Piastre Espagnole	0 5 0	6 0 0	
L'Ecu d'Angleterre	0 5 6	6 12 0	
L'Ecu de France de 6 livres tournois	0 5 6	6 12 0	
L'Ecu de France de 4 livres 10 sols tournois	0 4 2	5 0 0	
Le Shelling Anglois	0 1 1	1 6 0	
La pièce de France de vingt-quatre sols tournois	0 1 1	1 6 0	
L'Escalin	0 1 0	1 4 0	
La pièce de France de trente-fix sols tournois	0 1 8	2 0 0	

Toutes les différentes pièces de Monnoie d'Or ou d'Argent ci-dénominees, les plus hautes comme les plus basses, auront cours à raison de ces differens taux. Et les dites especes de Monnoie, ou aucune d'elles, seront legalement donnees en paiement de toutes dettes quelconques.